



Injustice totale sur les jugements

Par **didier**, le **13/08/2010** à **13:31**

Bonjour,
Je suis séparé de mon ex concubine depuis septembre 2009, nous sommes passés au tribunal en décembre pour la garde de nos 2 fils de 3 et 5 ans. A ce moment là mon ex a dit au juge que mon fils le plus jeune ne souhaitais pas me voir (ce qui est totalement faux) et le juge a décidé de ne pas me le laisser pour les vacances ce qui fait que dans ces périodes je n'ai que mon fils le plus âgé (incroyable mais vrai). L'autorité parentale a été accordé à elle et à moi. Mais mon ex compte partir habiter en Afrique avec mes fils malgré mon désaccord et en passant outre l'autorisation de sortie de territoire. D'après elle et son avocate une simple autorisation du juge ou un visa suffirait pour partir sans mon accord. J'aimerais savoir si ceci est possible? De plus nous sommes propriétaire d'une maison avec un crédit fait en commun. Elle ne payait plus le crédit immobilier (j'ai payé seul pendant 5 mois une somme de 850€/mois). J'ai réussi à faire geler le crédit pendant une période de 2 ans. Mais apparemment son avocate et elle vont faire une démarche pour effectuer une liquidation judiciaire de la maison ou pour que je lui paie un loyer ou pour louer la maison. En as t'elle le droit? Merci d'avance

Par **Marion2**, le **13/08/2010** à **13:50**

Bonjour,
[citation]Mais apparemment son avocate et elle vont faire une démarche pour effectuer une liquidation judiciaire de la maison ou pour que je lui paie un loyer ou pour louer la maison. En as t'elle le droit? [citation]
Oui, elle a le droit.
En revanche, vous êtes en droit d'exiger la moitié du remboursement du crédit que vous avez réglé seul pendant 5 mois.
Avez-vous un avocat ?
Si vous n'en n'avez pas, je vous conseille d'en contacter un rapidement.
Selon vos revenus, vous avez peut-être droit à l'Aide Juridictionnelle totale ou partielle. Vous pouvez retirer un dossier de demande d'AJ auprès du greffe du Tribunal de

Grande Instance, ainsi que la liste des avocats acceptant l'AJ.

Par **didier**, le **13/08/2010** à **14:26**

je n'ai pas le droit à l'aide juridictionnel mais entre la pension, les arriérés de crédit et tout le reste je n'ai pas les moyens de payer un avocat!!!

Par **Marion2**, le **13/08/2010** à **15:06**

Vous avez fait geler le crédit...rnrnVous vous trouvez face à un avocat, il est bien évident que si vous ne prenez pas votre propre avocat, vous allez vous laisser enterrer...

Par **didier**, le **13/08/2010** à **17:41**

Depuis le début de cette histoire je suis passé 3 fois devant un juge. La 1ère fois avec un avocat qui a fait que des erreurs monumentales, puis les 2 autres fois je suis passé sans avocat et j'ai gagné à chaque fois!!!

Par **Marion2**, le **13/08/2010** à **19:05**

Si vous pensez gagner face à un avocat... pourquoi pas ?rnrnBonne chance à vous.

Par **didier**, le **13/08/2010** à **19:49**

comme on dit jamais 2 sans 3 mais de toute façon je n'ai pas les moyens de payer un avocat!!!